

## SEANCE DU 8 DECEMBRE 2005

### I- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2005

Monsieur le Maire précise que Madame Mercier-Sabalot est arrivée en début de séance du conseil le 22 novembre 2005, elle a été inscrite absente alors qu'elle était effectivement présente. Sa voix n'a pas été comptabilisée pour le décompte des votes. Il s'agit de rectifier le nombre de votants pour ID Commune qui était de 28 au lieu de 27. Monsieur Bardin fait remarquer qu'au point III.15, il a été fait mention d'un vote de 29 voix pour et 5 abstentions mais le Groupe Agir Pour Houilles a voté contre, il faut lire 5 voix contre. Monsieur Duclos, fait lui aussi remarquer, au point III.11, concernant la réhabilitation de la graineterie, qu'il convient de lire que les votes ont été exprimés avec 33 voix pour et 2 abstentions. Monsieur Mossant intervient pour compléter sa réponse à la question du Groupe Agir Pour Houilles concernant une délibération du 16 septembre 2005 pour le versement d'une indemnité au Maire pour frais de représentation. Monsieur Boivin intervient sur ce point.

Compte tenu de ces observations qui sont prises en compte, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2005 est adopté par 29 voix pour (ID Commune, En Avant Pour Houilles et Mme Sellin-Catta) et 5 voix contre (Agir Pour Houilles).

### III – Questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

#### ENSEIGNEMENT-AFFAIRES SCOLAIRES

##### 1 - Prolongation de l'étude surveillée par un accueil en garderie maternelle de 18h00 à 18h30 des élèves des écoles J. et G. DETRAVES et REVEIL MATIN ayant un frère ou une sœur déjà accueilli dans cette structure

Après interventions de Monsieur le Maire et de M. Duclos, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer le règlement afférant à la mise en place, dans les écoles G. DETRAVES et REVEIL MATIN, d'une activité périscolaire consistant en une « étude prolongée » se décomposant comme suit : de 16h30 à 18h, étude surveillée, et de 18h à 18h30, garderie dans la maternelle la plus proche, et de facturer aux familles l'ensemble de ce service 3€.

#### ADMINISTRATION GENERALE

##### 2 - SIVOM de Saint Germain en Laye – Adhésion de la Commune des Alluets-le Roi

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'accepter l'adhésion de la ville des Alluets-le-Roi au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples pour la section fourrière,

##### 3 - Fourniture de Papeterie pour l'année 2006. Lot n° 1 – Papeterie scolaire et périscolaire Lot n° 2 – Papeterie administrative Signature des marchés (procédure adaptée)

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés concernant :

- le lot n° 1 – Papeterie scolaire et périscolaire avec la société **SOFIP** 26bis rue du Château d'eau 78360 Montesson.
- Le lot n° 2 – Papeterie administrative avec la société **SOFIP** 26bis, rue du Château d'eau 78360 Montesson.

##### 4 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BOUCLE DE LA SEINE : Transfert des zones d'activité – conditions financières et patrimoniales

M. Michel Mossant répond à la question de Mme Trézières demandant de retirer ce dossier qui manque de document d'explication.

Après interventions de Monsieur le Maire, de Madame Trézières, de Monsieur Boivin et de Madame Sellin-Catta, le Conseil Municipal décide par **28 voix pour** (ID Commune et En Avant Pour Houilles), **1 voix contre** (Mme Sellin-Catta), le groupe Agir Pour Houilles ne prenant pas part au vote, d'autoriser Monsieur le Maire à mettre disposition de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine la voirie et ses dépendances, pour les zones d'activités terminées, à titre gratuit selon les articles 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le transfert de ces équipements générera une évaluation dans le cadre des travaux de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.). Il est précisé que les voiries et ses dépendances telles que précisé ci-avant devront être remises en bon état d'entretien.

#### RESSOURCES HUMAINES

##### 5 - Révision du tableau des effectifs

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de modifier comme suit le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet :

Grade	Ancien effectif	Effectif proposé	Date d'effet
- rédacteur	13	14	9/12/2005
- agent social qualifié de deuxième classe	8	9	1/01/2006

- agent d'animation qualifié	2	3	1/01/2006
- agent des services techniques	0	5	1/01/2006
- assistant d'enseignement artistique à temps non complet	5 dont : 1 à 16 h 30 mn/sem (82,50 %) 1 à 14 h 40 mn/sem (73,35 %) 1 à 14 h 00 mn/sem (70,00 %) 1 à 13 h 00 mn/sem (65,00 %) 1 à 6 h 30 mn/sem (32,50 %)	6 dont : 1 à 17 h 00 mn/sem (85,00 %) 1 à 16 h 30 mn/sem (82,50 %) 1 à 14 h 40 mn/sem (73,35 %) 1 à 14 h 00 mn/sem (70,00 %) 1 à 13 h 00 mn/sem (65,00 %) 1 à 6 h 30 mn/sem (32,50 %)	1/01/2006

#### 6 - Centre de Protection Infantile – Convention de mise à disposition d'une infirmière de classe normale

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de prolonger la convention de mise à disposition du Département pour le Centre de Protection Infantile de Madame FOUCHARD, infirmière de classe normale titulaire à la Ville, jusqu'au 31 décembre 2008.

#### 7 - Révision de la rémunération des agents spécialisés et des aides ménagères horaires

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de revoir le calcul du salaire horaire des agents spécialisés et des aides ménagères horaires car tous les agents relevant de l'échelle 2, qui a été supprimée par décret du 28 octobre 2005, sont reclassés dans l'échelle 3 à compter du 1<sup>er</sup>

Leur rémunération est donc désormais calculée de la façon suivante :

Traitement de base et indemnité de résidence correspondant à l'indice afférent au 1er échelon de l'échelle 3 de rémunération  $\frac{x1}{156.87}$

### FINANCES

#### 8 - Imputation en section d'investissement des acquisitions de biens meubles d'un montant inférieur à 500 euros – Exercice 2006

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à accepter l'imputation en investissement des biens meubles d'un montant inférieur à 500 € TTC figurant dans la "liste locale" jointe en annexe.

#### 9 - Ville - Exercice 2005 – Décision Modificative n° 5 - Assainissement – Exercice 2005 - Décision Modificative n° 4

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide par **29 voix pour** (ID Commune, En Avant Pour Houilles et Mme Sellin-Catta) et **5 abstentions** (Agir Pour Houilles) :

d'ouvrir pour la Ville par Décision Modificative n° 5 les crédits suivants :

INVESTISSEMENT	
Egal en Recettes et Dépenses	7 800,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €
FONCTIONNEMENT	
Egal en Recettes et Dépenses	0,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide par **29 voix pour** (ID Commune et En Avant Pour Houilles et Mme Sellin-Catta) et **5 abstentions** (Agir Pour Houilles) :

d'ouvrir pour l'Assainissement par Décision Modificative n° 4 les crédits suivants :

INVESTISSEMENT	
Egal en Recettes et Dépenses	0,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €
FONCTIONNEMENT	
Egal en Recettes et Dépenses	0,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €

### URBANISME

#### 10 - Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de CHATOU

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Bardin, le Conseil Municipal décide par **29 voix pour** (ID Commune, En Avant Pour Houilles et Mme Sellin-Catta) et **5 abstentions** (Agir Pour Houilles) d'émettre un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de Chatou.

## BATIMENT

### 11 - Travaux d'aménagement d'un espace jeunesse – avenants pour les lots 10 et 11

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Boivin, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés passés pour les travaux d'aménagement d'un espace jeunesse :

- lot n° 10 – Faux-plafonds avec la société CIP, un avenant n° 1 d'un montant de 2 817,60 € H.T.
- lot n° 11 – Couverture-étanchéité avec la société RCBE, un avenant n° 2 d'un montant de 2 172,00 € H.T.

### 12 - Marché d'exploitation et gros entretien des installations de chauffage, ventilation, extraction et de climatisation des bâtiments communaux – avenant n° 1

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 passé au marché avec la Société SEEM, domiciliée 77 bd de la République à 93000 Bobigny, dont le montant maximum initialement prévu de 30 000 € TTC sera porté à 31 200 € TTC compte tenu des travaux supplémentaires.

## ENVIRONNEMENT

### 13 - Collecte des déchets ménagers – Signature d'un marché négocié

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer un marché pour la collecte des déchets ménagers avec la société SITA Ile de France, domiciliée 2-6 rue Albert de Vatimesnil à 92 532 LEVALLOIS PERRET, pour un montant de 1 070 441 ,68 € TTC (solution de base avec option) pour une durée de 6 ans.

## VOIRIE

### 14 - Fixation des tarifs de stationnement payant sur voirie et dans le parc de stationnement régional

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide par **29 voix pour** (ID Commune, En Avant Pour Houilles et Mme Sellin-Catta) et **5 abstentions** (Agir Pour Houilles) d'autoriser Monsieur le Maire à actualiser les tarifs de stationnement payant, à compter du 1<sup>er</sup> février 2006, selon les tableaux suivants :

#### Tarifs Stationnement Voirie

2005		2006		
16 mn	0,20 €	14 mn	0,20 €	
		35 mn	0,50 €	
		56 mn	0,80 €	
1 h.	0,80 €	60 mn		
		70 mn	1,00 €	
		84 mn	1,20 €	
-	-	105 mn	1,50 €	
1h 36 mn	1,20 €	126 mn	1,80 €	
2 h	1,50 €	150 mn	2,00 €	<i>courte durée</i>
		5 h	2,00 €	<i>longue durée</i>
24 h.	2,20 €	journée	3,00 €	
<i>« Carte Ville » 1 fois 15 mn offertes</i>				
Non Résidents		Non Résidents		
2005		2006		
hebdomadaire	11,00 €	hebdomadaire	14,00 €	
<i>Tarifs Abonnements Stationnement Voirie</i>				
<i>Résidents</i>				
2006				
	hebdomadaire		5,00 €	
	mois		16,00 €	

#### Tarifs Stationnement Parc de Stationnement Régional

Tarifs Automobiles Parc aérien			
2005		2006	
1 h.	0,80 €	1 h	1,00 €
6 h.	1,40 €	6 h	2,00 €
12 h.	3,00 €	12 h	3,00 €
18 h.	3,40 €	18 h	4,00 €
24 h.	3,40 €	24 h	5,00 €
Titulaires Carte-Orange			
2005		2006	
hebdomadaire	11,50 €	hebdomadaire	15,00 €
mois	37,00 €	mois	42,00 €
trimestre	74,00 €	trimestre	113,00 €
année	444,00 €	année	420,00 €
NON Titulaires Carte-Orange			
2005		2006	
mois	37,00 €	mois	66,00 €
Tarifs Cycles Parc aérien			
Vélos			
2005		2006	
Journée	1,00 €	Journée	1,00 €
Mois	7,50 €	Mois	5,00 €
Cyclomoteurs/Scooters/Motos			
2005		2006	
Journée	2,00 €	Journée	2,00 €
Mois	18,00 €	Mois	18,00 €

### 15 - Délégation de Service Public Stationnement Payant sur voirie et dans le parc de stationnement régional

Après interventions de Monsieur le Maire, de Madame Sellin-Catta, de Monsieur Bardin, et de Monsieur Duclos, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de délégation de service public pour le stationnement avec la société Gis Parcs, filiale de la Société Vinci Park, sise 61 avenue Jules Quentin à 92000 Nanterre.

### SOCIAL

### 16 - Résidence Les Belles Vues – Prix des loyers, des repas, du car et des services annexes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006

Après interventions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à fixer les prestations de la Résidence Les Belles Vues pour l'année 2006 comme suit :

prestation	tarif 2005 (en €)	tarif 2006 en € (majoration de 1,8%)	tarif 2006 en € (proposition d'arrondi )
loyer pour une personne seule	386,84	393,80	<b>394</b>
loyer pour un couple	417,40	424,91	<b>425</b>
repas pour un résident	6,73	6,85	<b>6,85</b>
repas pour un ovilleois retraité	7,35	7,48	<b>7,5</b>
repas pour le personnel municipal	3,48	3,54	<b>3,54</b>
repas pour une personne invitée par un résident	9,83	10,01	<b>10</b>
repas festifs pour l'invité d'un résident	13,36	13,60	<b>13,6</b>
plateau repas	7,75	7,89	<b>8</b>
car par trajet	1,02	1,04	<b>1,05</b>
dépannage ( prix par intervention )	16,80	17,10	<b>17,10</b>
studio d'accueil pour une nuit	18,62	18,96	<b>19</b>
lave-linge	4,00	4,07	<b>4,10</b>
sèche-linge	1,00	1,02	<b>1</b>
photocopie à l'unité	0,15	0,15	<b>0,15</b>
fax à l'unité	0,50	0,51	<b>0,5</b>
cours de gymnastique	3,05	3,10	<b>3,05</b>

### 17 - Maintien à domicile des personnes âgées. Tarifs des repas servis au domicile des personnes âgées

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire : à porter les barèmes des ressources mensuelles, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, comme suit :

Ressources mensuelles pour une personne seule (en euros)	Ressources mensuelles pour un couple (en euros)
jusqu'à 600	jusqu'à 1080
de 601 à 700	de 1081 à 1260
de 701 à 800	de 1261 à 1440
de 801 à 900	de 1441 à 1620
de 901 à 1000	de 1621 à 1800
de 1001 à 1100	de 1801 à 1980
de 1101 à 1200	de 1981 à 2160
au-delà de 1201	au-delà de 2161

de fixer comme suit les tarifs des repas portés au domicile des personnes âgées au 1<sup>er</sup> janvier 2006 :

Ressources mensuelles pour une personne seule (en euros)	Ressources mensuelles pour un couple (en euros)	Tarifs 2006 (en euros)
jusqu'à 600	jusqu'à 1080	4,53
de 601 à 700	de 1081 à 1260	5,06
de 701 à 800	de 1261 à 1440	5,55
de 801 à 900	de 1441 à 1620	6,22
de 901 à 1000	de 1621 à 1800	6,75
de 1001 à 1100	de 1801 à 1980	7,75
de 1101 à 1200	de 1981 à 2160	8,75
au-delà de 1201	au-delà de 2161	9,75
<b>Recette</b>		<b>88643</b>

#### SPORTS – JEUNESSE – ENFANCE

##### 18 - Signature d'une convention entre la Ville de Houilles et le Conseil Général des Yvelines en vue du financement des actions de prévention générale

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre le Conseil Général des Yvelines et la Ville de Houilles pour obtenir une subvention afin de financer des actions de prévention auprès des jeunes telles que : accompagnement scolaire, camps d'été, ateliers hip-hop, animation du parc et les animations ville vacances scolaires à hauteur de 15 200 euros.

#### IV- QUESTIONS ORALES

Opération votation :

L'horaire de l'opération votation sur le marché de 9h00 à 12h00 le samedi 10 décembre 2005 sera diffusé sur les panneaux lumineux de la Ville.

##### Question du Groupe Agir Pour Houilles

Monsieur le Maire,

Nous vous rappelons notre question posée, lors du Conseil municipal du 22 novembre dernier, sur l'opération votation citoyenne du droit de vote des étrangers.

Nous tenons à vous donner des informations complémentaires indiquant qu'une opération votation citoyenne aura lieu sur Houilles les 9 et 10 décembre 2005. Nous proposons que le Conseil Municipal de Houilles du 8 décembre 2005 se prononce pour le droit de vote des étrangers aux élections municipales.

L'Irlande a accordé le droit de vote à tous les résidents après 6 mois de présence. La Suède a suivi en 1975, le Danemark en 1981 pour 3 ans de présence, les Pays Bas en 1985 avec 5 ans de domicile, la Belgique en 2002 et le Luxembourg en 2003 sans donner accès à l'éligibilité et la Slovénie. L'Espagne, le Portugal, Malte et la république tchèque l'ont assorti d'une condition de réciprocité : les brésiliens ont le droit de vote au Portugal depuis 1971. Au Royaume Uni, tous les ressortissants du Commonwealth ont le droit de vote. La France, pays des droits de l'Homme, sera t-elle la dernière à accorder ce droit à une participation à la vie civique de notre pays qui soit la plus large possible ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Réponse de Monsieur le Maire :

Comme je vous l'ai indiqué dans ma réponse au Conseil Municipal du 22 novembre, "je resterai, moi-même, ainsi que l'ensemble des membres de l'équipe du conseil Municipal à votre disposition pour vous recevoir le plus rapidement possible, sur ce sujet". Aussi, je vous recevais avec Monsieur Revert, 2<sup>ème</sup> adjoint, le 25 novembre dernier. Suite à cette réunion, j'ai demandé qu'une urne soit mise à votre disposition à mon Cabinet pour cette opération.

*Compte tenu de l'intérêt du sujet pour la collectivité locale et pour le débat démocratique, je ne peux à titre personnel qu'inciter les membres du conseil intéressés à participer à cette votation citoyenne, ce en toute indépendance et en toute liberté selon les sensibilités de chacun. Pour ma part, j'irai m'exprimer sur ce point.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h**